



**MERCUROL  
VEAUNES**

*Coeur du Pays de l'Hermitage*

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MERCUROL-VEAUNES

**Séance du 26 mai 2021**

---

L'an deux mil vingt et un, le 26 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Eden, conformément à l'article 42 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2021

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BRESCIANI Gaël, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, LAFOND Florian, MARKARIAN Jean-Maurice, ORIOL Maurice, PONSON Aline, TERRAS Tanguy.

Excusés : BARRE Sylvie pouvoir à LAFOND Florian, MAUSSERT Karine pouvoir à FAURE Christophe, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, CHALAYE Franck pouvoir à BRUNET Michel, THEOLAIRE Joël.

Absente : Anita MINGORANCE.

Secrétaire de Séance : Nathalie FAURE

---

Le procès-verbal de la séance du 6 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le dossier de modification n°1, qui a pour objet d'adapter l'OAP au sud du village de Mercurol afin de modifier le maillage prévu initialement d'est en ouest ; réduire du périmètre de l'OAP au village de Veaunes ; préciser le règlement écrit (surface des toitures mono-pentes précisée, clarification pour les zones où les toitures terrasses sont autorisées, définition de l'application de la hauteur précisée, ... ) et modifier les emplacements réservés (suppression de l'ER 5 prévu pour un cheminement piéton, précision sur les bénéficiaires des réserves 7 et 8 (dont une partie où ARCHE aggro devient bénéficiaire), changement du bénéficiaire de l'ER 10 au profit du Département, ..) :

- a fait l'objet d'une demande au cas par cas auprès de l'autorité environnementale qui n'a pas demandé la réalisation d'une évaluation environnementale,
- a été notifié aux personnes publiques prévues par l'article L.153-40 du code de l'urbanisme,
- a été mis à disposition du public en Mairie de Mercurol-Veaunes, avec les avis reçus des personnes publiques, accompagné d'un registre en mairie du 19/04/2021 au 21/05/2021. Cette mise à disposition a été annoncée dans la presse (Dauphiné), par voie d'affichage et sur le panneau lumineux.

Certaines personnes publiques ont formulé des observations mineures et une remarque a été formulée par le public.

Le Conseil décide à l'unanimité d'approuver la modification n° 1 en intégrant les corrections liées aux observations et remarque.

### **MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Suite à des remarques pertinentes du monde agricole, la commission urbanisme s'est penchée sur le règlement du PLU concernant les Eoliennes de grande hauteur. Il s'avère qu'aucunes prescriptions particulières n'existent à ce jour dans le règlement. Il a donc été décidé de réfléchir aux zones d'implantations non souhaitées pour ces équipements. L'objet étant de réglementer ces implantations de manière claire sans les interdire complètement (dispositif contraire à la loi).

Cette procédure relèverait d'une révision du PLU et non d'une modification simplifiée et donc soumise à enquête publique.

Ce point à l'ordre du jour est donc reporté le temps de valider le choix de la procédure.

### **BUDGET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

Le budget Assainissement a été transféré au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à ARCHE agglo.

Le Trésorier de Saint-Vallier nous demande d'approuver le compte de gestion 2020 car ce budget a été dissous comptablement au cours de l'exercice 2020.

### **BUDGET MULTISERVICES – DECISION MODIFICATIVE**

L'amortissement de la construction du bâtiment et des subventions correspondantes s'achèvent en 2021 et le montant des dernières échéances varient de quelques centimes par rapport aux années précédentes.

Il est donc nécessaire de procéder à des modifications budgétaires :

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2135	1003	Installations générales...	+ 0,15
042	6811		Dotations aux amortissements	+ 0,03
022	022		Dépenses imprévues	- 0,03
040	13918	OPFI	Subventions d'équipement...	- 0,15

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
75	752		Revenus des immeubles...	+ 0,05
040	28131	OPFI	Amortissement des immobilisations	+ 0,03
042	777		Quote-part des subventions...	- 0,05
13	1312	ONA	Subventions Région	- 0,03

### **SDED – RENFORCEMENT DU RESEAU BT A PARTIR DU POSTE LA RIVIERE**

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité pour le renforcement du réseau BT à partir du poste La Rivière suite à la réclamation d'habitants du quartier.

La dépense prévisionnelle HT de ce projet est estimée à 18 041,40 € prise en charge entièrement par le SDED.

### **PERSONNEL – CREATION DE POSTE SUITE A AVANCEMENT DE GRADE**

Un agent titulaire au grade de d'Adjoint d'animation peut prétendre à un avancement de grade.

De ce fait, il est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour permettre à cet agent d'être nommé.

Le grade d'adjoint d'animation occupé précédemment sera supprimé après avis du Centre de Gestion.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 heures

Le Maire,  
Michel BRUNET

